



Déclaration liminaire de la FSU – CTSD de repli du 18 février 2021

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames, Messieurs les membres du CTSD

Nous ne referons pas la déclaration générale faite lors du premier CTSD et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir demain en CDEN en ce qui concerne les conditions de la rentrée, l'ASH, les taux d'encadrement, les insuffisances de moyens en lien avec le protocole sanitaire pour assurer les remplacements.

Nous avons pris connaissance des modifications de mesures envoyées hier soir par vos services. Nous avons envisagé, dans le cadre du respect du dialogue social et des instances, que ces mesures seraient la base de nos discussions cet après-midi. Or, l'envoi de ces documents aux membres du CDEN laisse au contraire comprendre qu'il s'agit du projet définitif soumis au vote demain. Nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, d'éclaircir ce point, et de rassurer l'ensemble des personnels que nous représentons sur l'importance de nos échanges dans nos instances, de la prise en compte des éléments de terrain que nous faisons remonter, particulièrement lorsque l'enjeu est aussi grand que celui de la préparation de la rentrée 2021.

Par ailleurs, vous vous étiez engagé lors du CTSD à nous adresser par mail les réponses à toutes les situations évoquées. Or votre document ne reprend que partiellement la liste de nos interventions. Nous sommes également grandement surpris de voir apparaître des modifications de mesures plus défavorables pour certaines écoles, ce après un vote unanime contre du projet précédent. Comment justifier auprès des collègues des annulations d'ouvertures justifiées par les effectifs, ou des fermetures de classe qui n'apparaissent qu'à ce stade de nos travaux ?

Une part importante des interventions sur Marseille portait sur l'existence de locaux, ce qui semblait compromis selon les éléments en notre possession confirmés par les annotations des documents que vous avez portés à notre connaissance. Nous demandons un examen plus abouti de ces mesures afin de ne pas compromettre la rentrée des élèves marseillais qui subissent l'héritage d'années de délaissement d'investissement de la municipalité dans les écoles publiques de la commune.

Enfin, nous vous avons alerté sur les conséquences possibles de vos décisions sur les personnels. C'est le cas des fléchages langue vivante de certains postes sur la circonscription de Peyrolles ou sur la ville de Salon-de-Provence. Nous vous avons également demandé quel arbitrage serait rendu en cas de fermeture de classe sur une école où un poste T1 est provisoirement bloqué. Les enseignant-es ont besoin de réponses afin de ne pas rajouter au climat anxieux déjà bien présent dans nos écoles.